

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 543 Vœu relatif à l'ouverture d'un club de jeux dans le 13^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les articles de la presse spécialisée faisant état de l'ouverture avant la fin de l'année d'un club de jeux dans le centre commercial Masséna dans le 13^{ème} arrondissement ;

Considérant que d'après les articles publiés, il s'agirait de s'adresser prioritairement à la clientèle asiatique puisque le recrutement du personnel indique qu'il convient de parler chinois ;

Considérant la situation dans ce quartier du 13^{ème} arrondissement dans lequel la réglementation est loin d'être respectée dans de nombreux domaines ;

Considérant qu'un véritable cercle de jeux fonctionne sans que la police intervienne sur la place de Vénétie ;

Considérant que le respect de la fermeture dominicale des commerces n'a quasiment jamais été respecté par de nombreuses enseignes ;

Considérant qu'ainsi lors de la dernière campagne pour les élections législatives, de nombreux commerçants ont affiché ouvertement leur soutien à un candidat en apposant ses affiches sur leur devanture, au mépris le plus élémentaire du code électoral ;

Considérant que la prostitution de rue s'effectue au su et vu de tout le monde y compris à proximité immédiate d'écoles ;

Considérant le faible respect du code de la route en matière de stationnement ;

Considérant que face à cette situation qui engendre déjà de nombreuses inquiétudes et tensions, l'ouverture d'un club de jeux, autorisée par le ministre de l'intérieur, ne peut que soulever de nouvelles interrogations.

Sur proposition d'Yves Contassot et des élu·e·s Génération·s,

Émet le vœu :

Que le Préfet de police puisse apporter des réponses précises aux questions suivantes :

- Pourquoi avoir autorisé cette ouverture sans aucune concertation avec les élu·e·s locaux·ales ni avec les riverain·ne·s ?
- Comment comptez-vous faire respecter strictement la tranquillité publique dans ce quartier alors que l'on connaît les risques liés à ce genre d'activités ?
- Comment comptez-vous vous assurer de la provenance des fonds sachant que de nombreux cercles de jeux ont démontré dans le passé leurs liens avec le blanchiment ?